

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2921

présenté par
M. Chauche

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Sécurités »**

À l'alinéa 1273, supprimer les mots :

« « saison feux » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la suppression de la référence à une "saison des feux".

Si historiquement les incendies de grande ampleur ont lieu lors de la saison estivale, le changement climatique induit, entre autres, une extension temporelle du risque incendie. Plusieurs études ont estimé que d'ici à 2050 les feux hivernaux devraient se multiplier et que la période à risque fort sera trois fois plus longue.

Les acteurs et actrices du secteur ont fait remarquer à plusieurs reprises que parler de saison des feux n'était ainsi plus pertinent. Grégory Allione, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a par exemple déclaré "Aujourd'hui, la saison des feux c'est toute l'année".

Au-delà de la question sémantique, le présent amendement a pour but de provoquer un débat et une prise de conscience sur les conséquences que fait peser le changement climatique sur nos forces de sécurité civile dans leur ensemble et nos sapeurs-pompiers en particulier.